

Parc naturel régional

du Haut-Languedoc



2022-2027

❖ STRATÉGIE POUR LA ❖

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

DU HAUT-LANGUEDOC



INTRODUCTION PAR LES ELUS DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC

Les forêts couvrent les deux tiers du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Pnr HL). Notre territoire est aussi considéré comme le massif le plus productif d'Occitanie, avec une filière forêt-bois qui participe fortement à l'emploi localement. Nos forêts, diverses – des hêtraies des plateaux aux taillis de chênes vert du Minervois, en passant par les plantations résineuses – abritent une biodiversité riche et variée. Nombreux sont les citoyens qui voient le Haut-Languedoc comme un terrain idéal pour la cueillette de champignons ou de châtaignes. C'est pourquoi le développement des espaces forestiers, leurs multiples usages et leur mise en valeur sur le territoire représentent un enjeu majeur sur notre territoire.

Forts de ces constats, les acteurs locaux ont souhaité mettre en œuvre une véritable stratégie de développement forestier, à travers une charte forestière de territoire (CFT). Le Pnr HL s'est avéré la structure la plus légitime sur le territoire pour porter la première CFT (2009-2015), volet forestier de la charte du Parc.

Les partenaires ont accueilli favorablement le renouvellement cette CFT, fédératrice sur le territoire et nécessaire à l'aboutissement d'actions prioritaires pour le développement forestier. L'atlas pédoclimatique, par exemple, a conduit au projet LIFE FORECCAsT, afin d'aider à la prise en compte du changement climatique en gestion forestière.

En 2016, le Pnr a animé le renouvellement de la CFT avec des fonds européens, nationaux et régionaux. Nous nous réjouissons du succès de ce travail de concertation. Ce sont plus de 300 participants qui se sont mobilisés autour d'une quinzaine de réunions : des naturalistes aux entreprises de transformation du bois, en passant par les collectivités, les forestiers, etc. Nous tenons à les remercier pour leur implication : la CFT qui en résulte est bel et bien une stratégie collective et partagée, pour le développement forestier de notre territoire.

Le diagnostic de territoire et les différentes instances de concertation ont pointé les objectifs et orientations prioritaires pour la nouvelle CFT. Structurer la filière, valoriser nos bois locaux dans leur diversité et créer une plus-value sur le territoire, sont des enjeux majeurs pour notre programme d'actions 2017-2022. Les 25 actions, portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage, répondent à ces enjeux. Nous souhaitons les voir se réaliser dans les cinq années à venir et accompagnerons les porteurs de projet pour ce faire.

L'actuelle CFT se veut cohérente, adaptée aux besoins de notre territoire ainsi qu'à ses potentialités économiques et techniques. C'est pourquoi, dans un premier temps, toutes les actions proposées par tous les partenaires n'ont pu y être toutes intégrées.

Cependant, au cours de la mise en œuvre, de nouvelles actions pourront être intégrées si elles sont jugées pertinentes par l'ensemble des partenaires, au regard des objectifs. Nous tenons en effet à ce que la CFT évolue avec le territoire, ses acteurs et ses enjeux. La gouvernance et l'évaluation continue permettront, au cours des cinq années à venir, de requalifier certaines actions, d'en ajouter de nouvelles en fonction des enjeux. D'où l'importance de l'animation et de la concertation autour de cette stratégie commune.

L'élu référent à la charte forestière de territoire,
Président de l'association de Communes forestières du Tarn,
Serge CAZALS



Le Président du Parc naturel Régional du Haut-Languedoc,
Daniel VIAELLE



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION PAR LES ELUS DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC..... | 3 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | 5 |
| CONTEXTE..... | 6 |
| LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL..... | 6 |
| LE HAUT-LANUEDOC : LA NECESSITE DE RENOUVELER LA CHARTE FORESTIERE | 6 |
| METHODE DE RENOUVELLEMENT DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC | 8 |
| DE NOUVELLES MODALITES POUR LA CFT DU HAUT-LANUEDOC..... | 8 |
| UNE CONCERTATION PLUS LARGE..... | 8 |
| DEFINITION DU NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE DE LA CFT | 9 |
| UNE FORTE MOBILISATION AUTOUR DU RENOUVELLEMENT DE LA CFT 2017-2022 | 10 |
| LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D’ACTION POUR LA CFT 2022-2027 | 12 |
| SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIES | 14 |
| LES OBJECTIFS DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC..... | 25 |
| SYNTHESE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES GROUPES DE TRAVAIL..... | 25 |
| SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DEFINIS ET PRIORISATION POUR LA PERIODE 2022-2027 | 26 |
| PROGRAMME D’ACTIONS DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC | 28 |
| NOTICE POUR LA LECTURE DU PROGRAMME D’ACTIONS | 28 |
| MISE EN ŒUVRE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC | 34 |
| MISE EN ŒUVRE DES 30 ACTIONS DU PROGRAMME D’ACTIONS | 34 |
| GOUVERNANCE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC | 34 |
| SIGNATURE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC | 36 |
| SIGNATURE DE LA CFT, LORS DU COMITE DE SUIVI DU 1 ^E FEVRIER 2018..... | 36 |

Liste des sigles et abréviations

AOC / AOP : Appellation d'origine contrôlée / Appellation d'origine protégée
APB : Arrêté de protection de biotope
ASA : Association syndicale agréée / ASL : Association syndicale libre
AFB : Alliance forêt bois
CA : Chambre d'agriculture
CCI : Chambre du commerce et de l'industrie
CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature
CETD : Charte européenne du tourisme durable
CFT : Charte forestière de territoire
CMA : chambre des métiers et de l'artisanat
COFOR : Association des collectivités forestières
CRPF / CNPF : Centre régional/national de la propriété forestière
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)
DFCI : Défense des forêts contre les incendies
DGD : Document de gestion durable
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EAB : Enquête annuelle de branche
EBC : Espace boisé classé
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FDC : Fédération départementale de chasse
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FFN : Fonds forestier national
GAL : Groupement d'actions locales
GF : Groupement forestier
GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
IBP : Indice de biodiversité potentielle
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
LAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt
LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
ONF : Office national des forêts
OPAH : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
PAPI : Plan d'actions de prévention des inondations
PAT : Plan d'approvisionnement territorial
PDM : Plan de développement de massif
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural → PETR HTO : Pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes-Terres d'Oc
PEFC : Pan european forestry certification ou Programme de certification des provenances forestières
PLU : Plan local d'urbanisme
PHLV : Pays Haut-Languedoc et Vignobles
PNFB : Plan national pour la forêt et le bois
PNR HL : Parc naturel régional du Haut-Languedoc / PNR : Parc naturel régional
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RBD / RBI : Réserve biologique dirigée / Réserve biologique intégrale
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique
SER : Sylvo Ecorégion
SIRS : Système d'informations à références spatiales
SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole
SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
UE : Union européenne
VTM : véhicules terrestres motorisés
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

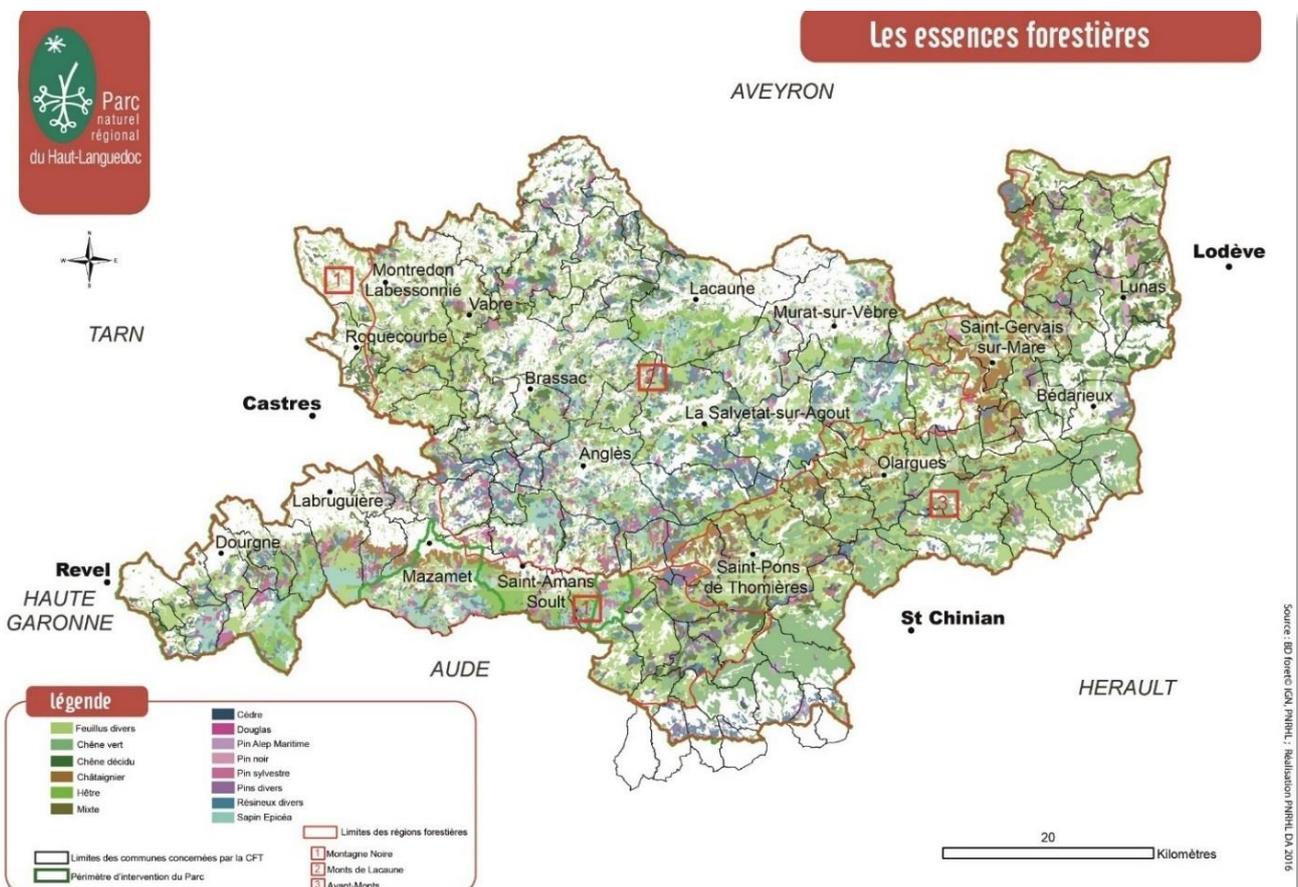
Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) ont été initiées par la loi d'Orientation Forestière de 2001 (Article L.12 de la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001), à l'initiative de la Fédération Nationale des Communes Forestières. Cette loi introduit la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 du code forestier qui prévoit la mise en œuvre des chartes forestières de territoire :

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant la multifonctionnalité des forêts locales et visant à garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ; à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ; à renforcer la compétitivité de la filière de production, récolte, de transformation et de valorisation des produits ; à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier. »

Aujourd'hui, elles sont unanimement reconnues comme de véritables stratégies locales de développement forestier (SLDF). La charte forestière de territoire, au travers d'un **diagnostic de la filière forêt-bois sur le territoire**, de la **concertation entre les différents acteurs**, permet de proposer un **plan pluriannuel d'actions** répondant aux **enjeux locaux** et intégrant la **multifonctionnalité des forêts** (ETD, 2007).

LE HAUT-LANGUEDOC : LA NECESSITE DE RENOUELER LA CHARTE FORESTIERE

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc est boisé sur plus de 200 000 ha, soit deux tiers de sa surface. Cela en fait l'un des deux parcs naturels régionaux les plus boisés, avec celui du Vercors. C'est aussi le **massif forestier le plus productif de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**, avec une production annuelle estimée à 650 000 m³.



ELABORATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 2009-2015

La forêt et le bois constituent un enjeu important sur le territoire. C'est pourquoi les acteurs locaux ont souhaité initier une stratégie territoriale pour l'aménagement et le développement durable de la forêt et de la filière forêt-bois. La première charte forestière du Haut-Languedoc, issue de cette volonté locale, se voulait être le volet forestier de la « Charte 2011-2023 du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ». La CFT a été signée en novembre 2008 et validée par arrêté préfectoral en mars 2009, avec un programme d'actions pluriannuel 2009-2015. Ce dernier a mis en avant plusieurs actions prioritaires, pour la mobilisation de bois, l'accueil en forêt, la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion. Plusieurs de ces actions ont été portées par le PNR du Haut-Languedoc.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA CFT 2009-2015

Les actions prioritaires de la CFT – sous maîtrise d'ouvrage Parc – n'ont réellement été lancées qu'en 2010, une fois la Charte du Parc du Haut-Languedoc renouvelée. Leur animation se poursuit aujourd'hui. En termes quantitatifs, **13 actions** (pour 5 thématiques de Eval-CFT) ont été réalisées sur les 26 prévues dans le programme d'actions, sur un budget total de **549 471 €**.

- **Mobilisation des bois** (Mobilisation et commercialisation des bois) – 5 actions
 - 4 schémas de desserte ont été réalisés dans le Tarn et un dans l'Hérault, permettant le dépôt de nombreux dossiers de financements.
- **Production de bois intégrant la maîtrise de la régénération** (Amélioration et dynamisation de la sylviculture) – 1 action
 - L'atlas pédoclimatique a été engagé en 2012. A ce jour, 4 essences ont été étudiées : châtaignier, douglas, hêtre, chêne pubescent. Le Parc a été retenu par le LIFE pour le projet FORECCAST, afin de rendre l'outil plus opérationnel.
- **Forêt respectueuse de l'environnement** (Environnement et biodiversité en forêt) – 1 action
 - « L'intégration de la biodiversité dans la gestion courante » a été réalisée entre 2010 et 2015 (le document reste à diffuser)
- **Forêt accueillante** (Loisirs et tourisme en forêt) – 1 action
 - Le schéma directeur d'accueil en forêt, réalisé en 2014-2015, a permis d'accompagner 2 projets : une route du bois pour sensibiliser aux utilisations de bois (Hérault) et un sentier sur les bornes ancestrales en forêt domaniale (Tarn).
- **Animation de la CFT** (Suivi-Animation-Evaluation) – 5 actions
 - L'annuaire de la filière forêt-bois a été réalisé entre 2014 et 2015, avec le recrutement d'un animateur à mi-temps pour l'animation de la CFT
 - Communication, porter à connaissance autour de la CFT, mise en relation des partenaires et suivi de la CFT

Des opérations menées par les organismes forestiers sur le territoire ont également concouru à la mise en œuvre de cette CFT mais n'ont pas été formellement rattachés à la CFT, ce qui rend difficile leur intégration au bilan global.

BILAN DE L'ÉVALUATION DE LA CFT 2009-2015 ET PERSPECTIVES

Dès 2014, le PNR a souhaité évaluer la CFT, qui arrivait à terme, dans l'optique de son renouvellement. Cette évaluation a été réalisée de façon quantitative et qualitative, avec l'appui d'un stage de fin d'études (*JACCAZ, 2014*) et le concours des membres du comité de pilotage de la CFT (*PNR HL, 2016*).

La CFT a **valorisé la place de la forêt sur le Haut-Languedoc** et joué un **rôle fédérateur sur le territoire**. L'ensemble des acteurs ont été **favorables à son renouvellement**, pour la période 2017-2022, pour ne pas perdre la mobilisation autour de la forêt.

Le renouvellement de la CFT **améliorera sa gouvernance**, avec une organisation plus collégiale et la présence d'un animateur pour multiplier les rencontres et favoriser l'échange. Les modes de communication nécessitent d'être développés. Enfin, certaines thématiques, peu abordées dans la 1^e CFT, présentent des forts enjeux sur le territoire et seront donc traitées en priorité dans la nouvelle CFT, notamment le développement de la filière aval, la prise en compte du paysage, etc.

La nouvelle CFT **doit être le document de référence sur le territoire pour la filière forêt-bois**. Elle présentera des visions plus orientées et des grands objectifs, avec un plan d'actions plus opérationnel et des fiches-actions plus complètes. La diversité de maîtres d'ouvrage est par ailleurs nécessaire.

DE NOUVELLES MODALITES POUR LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

UNE EXTENSION DE TERRITOIRE

La précédente CFT s’étendait sur l’ancien périmètre du Parc, soit 93 communes. Suite au renouvellement de la Charte du PNR du Haut-Languedoc en 2012, son périmètre d’intervention est passé à 117 communes. C’est sur l’ensemble de ce territoire que s’étendra la nouvelle CFT, avec prise en compte de deux communes supplémentaires : Mazamet et Lacabarède, actuellement hors du périmètre d’intervention du PNR¹ mais dont les enjeux forestiers intègrent le territoire.



UNE CONCERTATION PLUS LARGE

Le comité de pilotage de la première CFT était composé d’environ 200 personnes : élus, différents partenaires institutionnels et techniques. Afin de mieux prendre en compte la diversité des enjeux liés à la forêt, il a été décidé d’ouvrir ce comité de pilotage – ou comité de suivi – à une plus grande diversité d’acteurs et notamment aux professionnels. La filière aval, peu représentée jusqu’alors, a été particulièrement ciblée. L’actuel comité de suivi comprend près de 300 personnes, représentant les différents domaines liés à la forêt et à la filière bois – forêt privée et publique, filière aval, environnementalistes, structures représentant les usagers de type activités de pleine nature, chasse etc., collectivités – et les différentes catégories d’acteurs – institutionnels, partenaires techniques, entreprises, associations, élus, etc. Cette composition a été validée par délibération du comité syndical le 7 juillet 2016.

Annexe 1. Composition du comité de suivi de la CFT du Haut-Languedoc

¹ Ces communes pourraient potentiellement réintégrer le Parc suite à la loi biodiversité : une convention de partenariat est en cours avec Mazamet et il y a un projet de convention avec Lacabarède.

DEFINITION DU NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE DE LA CFT

Conformément au schéma de fonctionnement type d'une CFT et à la demande des cofinanceurs, le mode de gouvernance de la CFT a évolué, avec une meilleure répartition des rôles des différentes instances. Trois instances de gouvernance, avec des missions distinctes, ont ainsi été mises en place : le comité de suivi, le comité des élus et les groupes de travail.

LE COMITE DE SUIVI, dont la composition a été présentée précédemment, définit les actions prioritaires et valide les différentes étapes de l'élaboration (3 réunions) et de la mise en œuvre de la CFT.

QUATRE GROUPES DE TRAVAIL ont été définis lors du premier comité de suivi, afin d'approfondir les enjeux et leviers d'actions par thématique.

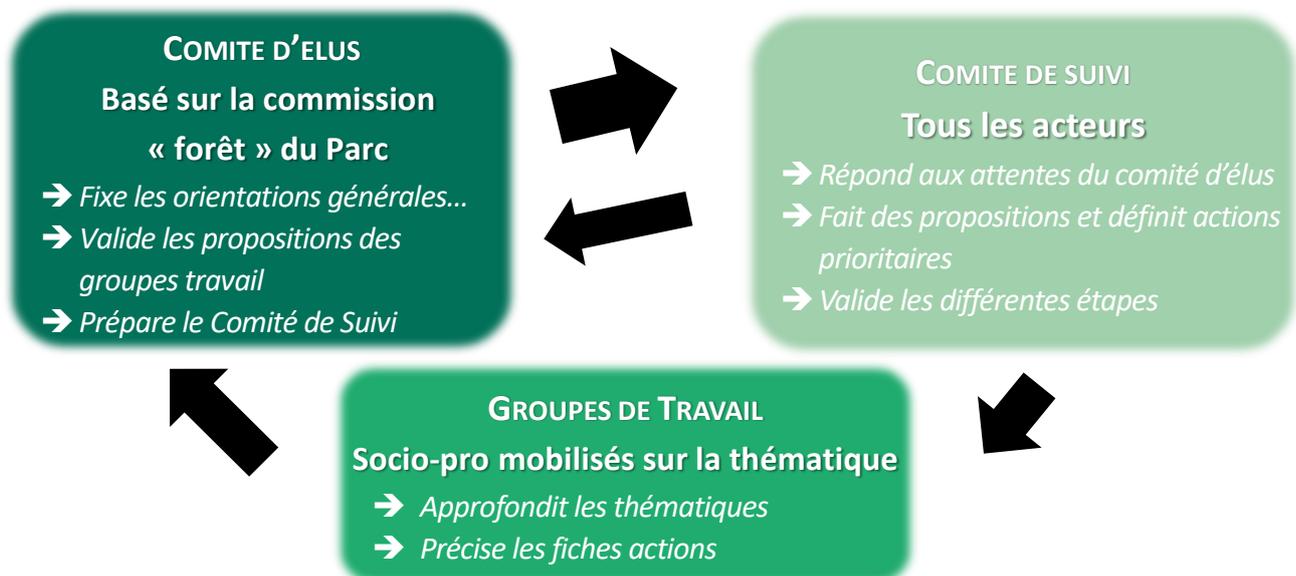


Il a été décidé que ces groupes de travail étaient ouverts, en fonction des disponibilités et intérêts de chacun des membres du comité de suivi. Ces groupes ont été définis pour l'élaboration de la nouvelle charte forestière. Ils seront adaptés en fonction des besoins lors de la mise en œuvre de la CFT.

LE COMITE DES ELUS valide les enjeux, les orientations issues des autres instances de gouvernance. Il se réunit en amont du comité de suivi pour préparer ces travaux. La composition de ce comité des élus a été définie lors du renouvellement de la CFT et validée en comité syndical du PNR le 7 juillet 2016 :

- Membres de la commission 2 du Parc : « Energie et valorisation des ressources naturelles/forêt »
- Représentants de l'association des Collectivités Forestières Occitanie
- Présidents des communautés de communes
- Conseillers départementaux et Conseillers régionaux.

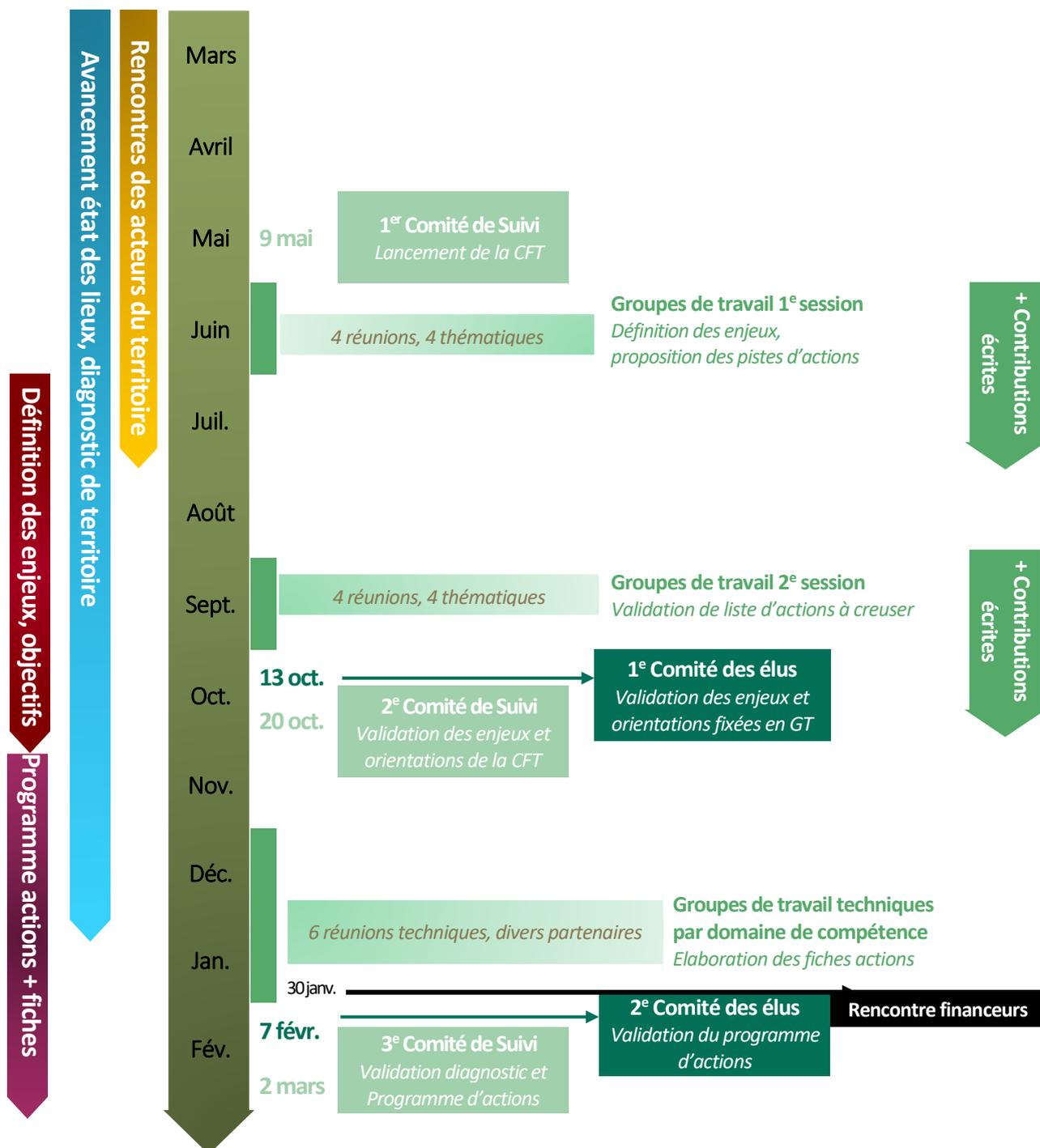
INTERACTION ENTRE LES DIFFERENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC



UNE FORTE MOBILISATION AUTOUR DU RENOUELEMENT DE LA CFT 2017-2022

Conformément aux conditions fixées par les cofinanceurs, le renouvellement de la nouvelle CFT avec extension de territoire s'est déroulé sur une année complète, de mars 2016 à février 2017. Ce travail s'est effectué en large concertation avec les différents partenaires, de par la diversité des réunions et de leurs participants et les différents entretiens qui ont été réalisés.

LES GRANDES ETAPES DU RENOUELEMENT DE LA CFT



Annexe 2. Liste des entretiens et réunions réalisés lors du renouvellement de la CFT

Annexe 3. Bilans des Comités de suivi et des comités des élus pour renouveler la CFT

Annexe 4. Bilans des Groupes de travail, pour le renouvellement de la CFT

3 COMITES DE SUIVI (COSUI) POUR VALIDER LES DIFFERENTES ETAPES DU RENOUVELLEMENT

➤ 1^{er} COSUI : lancement du renouvellement de la CFT

- 9 mai 2016 à Labastide-Rouairoux
- 60 participants représentant un large panel d'acteurs :
Elus régionaux et des collectivités, forêt privée et publique, naturalistes, services de l'état, institutionnels, chambres consulaires et professionnels de la filière (scieurs, menuisiers, exploitants, gestionnaires)

→ Grand enjeu identifié :
Valoriser le bois local et de soutenir la filière forêt-bois



➤ 2^e COSUI : validation des grandes orientations de la CFT

- 20 octobre 2016 à Courniou
- 40 participants représentant l'ensemble des partenaires
- Présentation pour validation des grands enjeux et orientations
(issues du diagnostic de territoire et des groupes de travail)
- Réactions sur la formulation des objectifs et sur les actions proposées
(validation, contestation de l'intérêt, priorisation)



➤ 3^e COSUI : validation du diagnostic et du programme d'actions

- 2 mars 2017 à Saint-Amans Soult, Lycée forestier du Haut-Languedoc
- 49 participants
- Rappel des enjeux issus du diagnostic de territoire, ainsi que des 27 actions prévues dans le programme d'actions
- Pas d'observation particulière concernant ces enjeux ou le programme d'action, validation dans l'ensemble



2 COMITES DES ELUS, POUR FAIRE LE LIEN ENTRE GT ET COMITES DE SUIVI

➤ Premier comité des élus : validation des grands enjeux et orientations

- 13 octobre 2016, Saint-Pons de Thomières ;
- 9 participants, la plupart ayant encore peu assisté aux instances de gouvernance de la CFT
- Ebauche du programme d'actions présentée puis réadaptée, en préparation du 2^e comité de suivi

➤ Deuxième comité des élus : validation du programme d'actions

- 7 février 2017, Saint-Pons de Thomières ;
- 11 participants, dont 2 élus régionaux
- Programme d'actions présenté, corrigé et validé, en préparation du 2^e comité de suivi

8 GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES POUR ORIENTER LES ACTIONS

- **Première session de groupes de travail, juin 2016** : définition des enjeux et objectifs de la CFT, pistes d'actions
- **Une vingtaine de participants par GT (83 en tout)**
Elus, forêt publique et privée, institutionnels, associations et professionnels de la filière
- Deux méthodes d'animation suivies (dans les 2 cas, un bilan rapide a été réalisé en salle complète en fin d'atelier)

- **2 premiers GT** : répartition en petits groupes sur différents thèmes. Chaque groupe inscrit sur une fiche les enjeux, pistes d'actions (30 minutes). Puis de nouveaux groupes se forment pour compléter ce qui a été proposé par les précédents, etc.

(Ci-contre : GT « autres valorisations » ; 16 juin 2016)



- **2 derniers GT** : ensemble des débats en salle complète. Après chaque débat sur un thème donné, les participants disposent d'un temps pour inscrire sur post-it des objectifs, des pistes d'actions.

(Ci-contre : GT « environnement » ; 30 juin 2016)



- **Deuxième session de groupes de travail, septembre 2016** : proposition d'actions à creuser
- **Une vingtaine de participants par GT (81 en tout)**

Professionnels de la filière bois cependant moins représentés qu'au début

→ Pour chaque action : **évaluation de l'intérêt, des potentialités de mise en œuvre, les porteurs potentiels, etc.**

➔ Une **première ébauche de programme d'actions, avec des grandes orientations**, a ainsi été proposée.

(Ci-contre : GT « mobilisation des bois » ; 15 septembre 2016)



DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUE POUR ELABORER LES FICHES ACTIONS

- **Entre novembre 2016 et février 2017** : concertation pour l'élaboration des fiches actions
- Forêt et agriculture – réunions 19 octobre et 13 décembre 2016
➔ *Ebauche de 3 fiches actions avec la chambre d'agriculture*
- Dynamisation de la gestion forestière durable et mobilisation des bois – réunion 20 janvier 2017 et échanges courriels
➔ *Élaboration de 2 fiches actions, concertation avec l'ONF, les communes forestières, le CRPF, syndicats de forestiers privés*
- Intégration de l'environnement, du paysage dans la gestion forestière – réunions 24 et 26 janvier 2017
➔ *Élaboration de 2 fiches actions, en concertation avec les naturalistes (CEN, LPO), les départements 34 et 81, les gestionnaires de bassin versant, les forestiers :*
➔ *Projet interparc de traitement irrégulier des forêts, en partenariat avec PNR Aubrac, Grands Causses, Cévennes, et CRPF*

LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA CFT 2022-2027

Le Parc a conduit (via le travail d'un stage d'ingénieur en fin d'étude) l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action 2017-2022 de la CFT, entre février et octobre 2021. Cette évaluation conforte les élus et acteurs impliqués dans le comité de suivi de la CFT à poursuivre l'animation au travers d'un nouveau programme d'action

LA PHASE DE CO-CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTION 2022-2027

Suite à l'évaluation de la CFT 2017-2022, le Pnr HL a animé la co-construction du programme d'action 2022-2027. Cette phase de travail s'est déroulée entre octobre 2021 et mars 2022, et s'est déroulée de la manière suivante :

- *1^{er} avril 2021* : Comité de suivi ; Lancement de l'évaluation
- *14 octobre 2021* : Comité de suivi ; Restitution de l'évaluation, et priorisation des enjeux pour le programme d'action 2022-2027
- *30 novembre 2021* : Atelier de co-construction pour les actions répondants aux enjeux de l'axe A « Valorisation de la ressource bois du Haut-Languedoc »
- *9 décembre 2021* : Atelier de co-construction pour les actions répondants aux enjeux de l'axe B « Gestion du patrimoine forestier adaptée aux enjeux environnementaux »
- *14 décembre 2021* : Atelier de co-construction pour les actions répondants aux enjeux de l'axe C « Conciliation des différents usages »
- *Entre le 15 décembre 2021 et le 13 mars 2022* : Echanges en bilatéral avec les différents acteurs et futurs porteurs d'actions pour affinement du programme d'actions
- *14 mars 2022* : Comité de suivi ; présentation et validation du programme d'action 2022-2027 par l'ensemble des acteurs présents

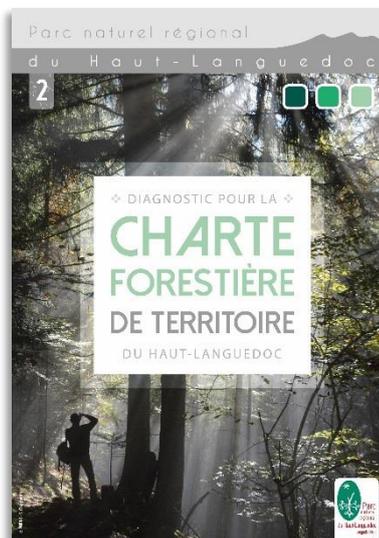
Ce travail s'est appuyé sur le diagnostic et les enjeux identifiés lors du travail de renouvellement effectué en 2016. Même si la priorisation des enjeux varie légèrement, le contexte territorial reste globalement le même.

Par ailleurs, un projet de recherche sur l'engagement des territoires dans la transition écologique au travers de la thématique forestière a été mené : le projet S'EnTET. Ce travail a réuni des acteurs du territoire autour de l'élaboration d'un diagnostic partagé sur la forêt et sa filière dans le Haut-Languedoc. Ce travail conforte les enjeux précédemment identifiés dans le diagnostic de la CFT, et a aussi servi de support pour l'élaboration du programme d'action 2022-2027.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Le **diagnostic de territoire** a été mis à jour en concertation avec les différents partenaires – ONF, CRPF, Association inter-consulaire, services de l'Etat, professionnels de la filière etc. – notamment pour la récolte des données. Il a permis de faire ressortir les enjeux principaux sur le territoire et d'orienter les objectifs de la CFT. Ce travail est retranscrit dans le document suivant :

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE POUR LA CFT DU HAUT-LANUEDOC



Parallèlement, les **rencontres avec les partenaires** et les **premières instances de pilotage** ont été l'occasion de débats, ciblant plus précisément les enjeux déjà identifiés, et de propositions de pistes d'actions.

SYNTHESE – Le territoire du Haut-Languedoc

UN TERRITOIRE TRES RURAL, AU PIED DU MASSIF CENTRAL ET AUX PAYSAGES MULTIPLES

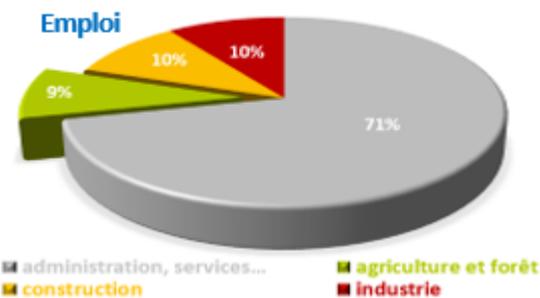


1 région :
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

2 départements :
Tarn et Hérault

Une densité de **31 hab./km²**,
Population **regroupée sur un sillon est-ouest**

| Indicateurs CFT | |
|--------------------------|-------------------|
| Superficie du territoire | 314 135 ha |
| Nombre communes | 119 |
| Nombre d'EPCI | 11 |
| Population | 104 064 habitants |



Une part importante
du territoire vouée à la
forêt et l'agriculture :

**96 % de l'occupation
des sols**

8 % des emplois



Une zone de **moyenne montagne**, avec des altitudes **souvent > à 900 m**,
Au **carrefour de 3 influences climatiques** : *méditerranéenne, atlantique et montagnarde*.

De **nombreux cours d'eau** et un **réseau souterrain important**
Des terrains sont essentiellement **siliceux** à dominance **limoneuse**.



Une variété de reliefs, substrats, climats, activités humaines



Un territoire **riche en paysages**, avec **18 unités paysagères** :
Causses et plaines viticoles, bocages, versants boisés, etc.

Un paysage caractérisé par une **forêt multiple** :
Chênaie verte et décidue sur les versants méditerranéens ; hêtraie en altitude ; résineux issus de boisements FFN sur les hauts plateaux...

Une **forêt** liée tantôt à une **qualité de vie**, tantôt à la **déprise agricole**,
avec un **équilibre fragile entre espaces forestiers et ouverts**.

ENJEUX • FAVORISER L'ADEQUATION ENTRE GESTION FORESTIERE ET VALEURS PAYSAGERES
VEILLER A L'EQUILIBRE ENTRE MILIEUX OUVERTS ET FERMES

Synthèse – Les politiques concernant la filière forêt-bois sur le territoire

POLITIQUES FORET-BOIS

STRATEGIES PLUS GENERALES

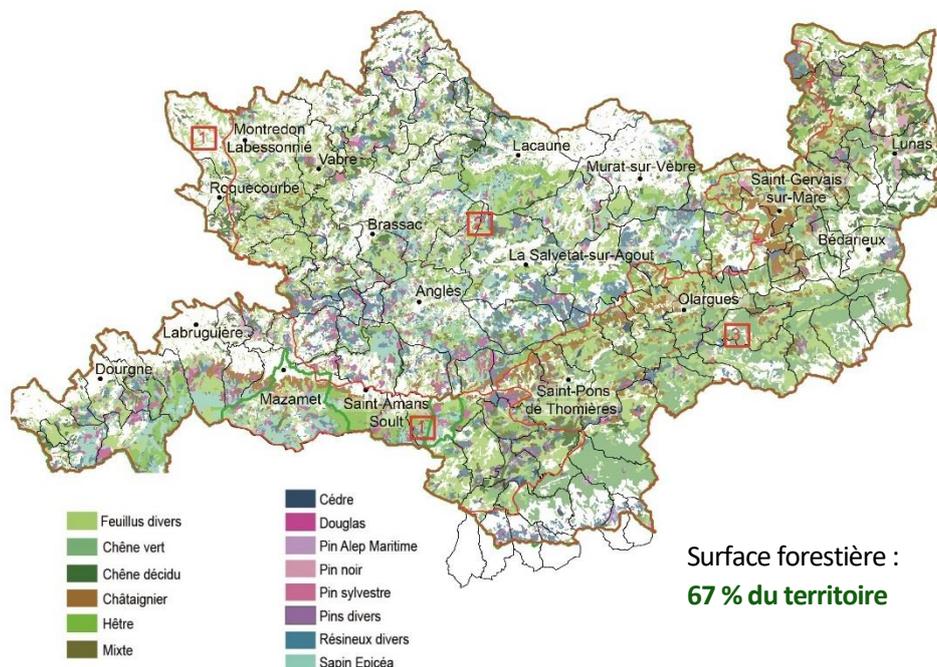
| | | |
|---|---|--|
| Européenne | Stratégie forestière de l'Union européenne (SFUE) : <i>Gestion durable et multifonctionnalité</i> | |
| Nationale | Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF), 2014 Contrat pour la filière bois, 2014 : <i>Equilibre des différents usages du bois</i> Plan national pour la forêt et le bois (PNFB), 2016 <i>Gestion durable</i> <i>Changement climatique : adaptation et atténuation</i> <i>Développement de synergies entre forêt et industrie</i> | Stratégie nationale Bas Carbone ; Programme pluriannuel de l'énergie ; Mobilisation de la biomasse → Mobilisation de la ressource Loi biodiversité (2016) → Prise en compte des aspects paysagers, notamment en forêt |
| Régionale/ Interrégionale | Contrats de filière (anciennes régions MP et LR) <i>Développement d'actions innovantes pour la filière bois</i> PRFB, signature prévue 2017 <i>(Déclinaison régionale du PNFB)</i> Documents cadres de gestion <i>Principes de sylviculture sur les régions forestières</i> | FEDER Massif Central 2014-2020 → Services environnementaux ; Valorisation de la filière bois SRDEII → Aide aux entreprises (investissement...); économie sociale et solidaire |
| Départementale | Programme d'actions pour la filière bois tarnaise (Plan Tarn) 2014-2020 <i>Sylviculture de qualité</i> <i>Promotion du bois comme éco-matériau</i> <i>Structuration de la filière forêt-bois</i> Développement de la filière bois de l'Hérault <i>Développement du bois dans l'énergie et la construction</i> | Charte du PNR HL (2012-2027) <i>Maîtrise de dynamique des espaces forestiers ;</i> <i>Structuration de la filière ;</i> <i>Usage du bois local dans la construction ;</i> <i>Gestion durable de la ressource ;</i> <i>Prise en compte paysage et biodiversité</i> <i>Mise en œuvre de la CFT</i> |
| Territoriale | CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-LANUEDOC, 2017-2022 | PETR HTO et PHLV (Chartes de Pays ; GAL pour LEADER ; OPAH...) <i>Accompagnement des entreprises bois et va-</i> <i>lorisation des savoir-faire ;</i> <i>Valorisation du patrimoine pour le tourisme ;</i> <i>Mise en valeur du paysage ;</i> <i>Transition énergétique...</i> Charte européenne de tourisme durable <i>Tourisme et forêt</i> |
| Massif forestier/ Commune... | 5 Plans de développement de massif <i>Actions économiques et de regroupement</i> | 6 Plans de prévention des risques Inondation 6 SCOT : enjeu forestier et paysage, TVB... Nombreux PLU : Forêt en zone N ; enjeu poten- tiel au travers des EBC, des arbres d'alignement. |

| Indicateurs CFT | |
|--|-----------|
| Nombre de PDM | 7 |
| Surface de forêts concernées par les PDM | 84 015 ha |

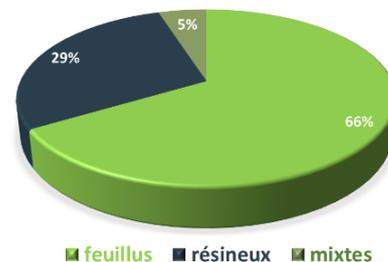
ENJEU ● **PRENDRE EN COMPTE LES DIVERSES STRATEGIES ET POLITIQUES CONCERNANT LA FORET ET LE BOIS DANS LA CHARTE FORESTIERE DU HAUT-LANUEDOC**

Synthèse – Forêts et espaces boisés du Haut-Languedoc

UNE RESSOURCE FORESTIERE IMPORTANTE ET DIVERSIFIEE



| Indicateurs CFT | |
|--------------------|------------|
| Surface forestière | 209 156 ha |
| Feuillus : | 138 920 ha |
| Chêne vert | 22 579 ha |
| Hêtre | 15 731 ha |
| Châtaignier | 13 333 ha |
| Résineux : | 59 925 ha |
| Sapin et épicéa | 19 320 ha |
| Douglas | 10 296 ha |
| Peuplements mixtes | 10 211 ha |



Surface forestière :
67 % du territoire

Sylvoécocorégion « *Haut-Languedoc et Lézou* »,
3 régions forestières, en *contextes pédoclimatiques variés*
d'où une *certaine répartition des essences forestières* :



Monts de Lacaune, Somail Espinouse
Grand plateau, étage montagnard

60 % de résineux :
Plantations FFN : douglas, sapin, épicéa
hêtre en altitude



La Montagne Noire
Fortes pentes et climat océanique

62 % de résineux :
Plantations FFN : douglas, sapin, épicéa
hêtre en altitude



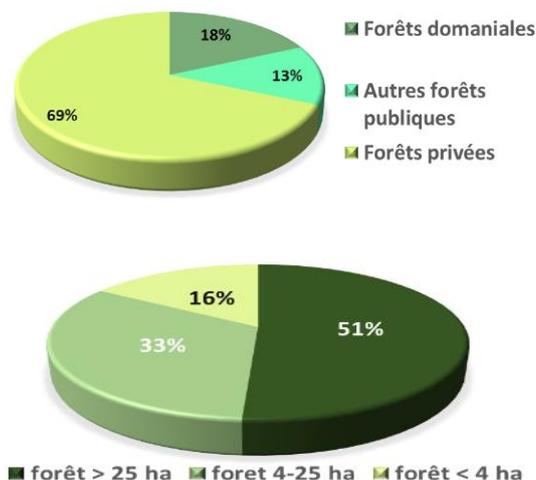
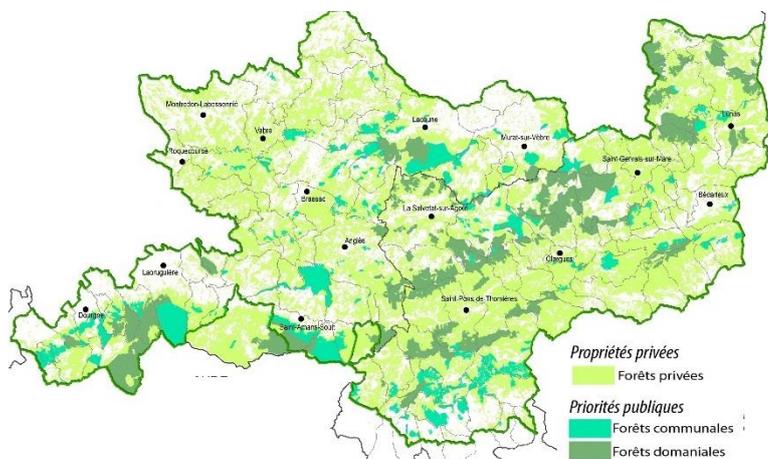
Les Avant-Monts du Languedoc
Contexte méditerranéen

90 % de feuillus :
Chênes vert et décidu,
châtaignier et divers pins

ENJEUX ● ACCROITRE LA COUVERTURE DE FORETS PRIVEES AVEC DGD
DEVELOPPER LA CERTIFICATION DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Synthèse – Forêts et espaces boisés du Haut-Languedoc

UN FONCIER ESSENTIELLEMENT PRIVE, A L'IMAGE DE LA FORET FRANÇAISE



1/3 des communes sans forêt communale.

Certains espaces boisés communaux cependant ne relèvent pas du régime forestier.

En moyenne le **propriétaire forestier possède moins de 5 ha.**

20 000 propriétaires possèdent moins de 4 ha (surface < 20 000 ha).

| Indicateurs CFT | |
|--|-------------------|
| Forêt domaniale | 30 853 ha |
| Autre forêt publique | 22 095 ha |
| Forêt privée (cadastre) | 115 328 ha |
| Surface moyenne forêt privée | 4,97 ha |
| Surface forestière hors déclaration (privé, public non soumis) | Environ 40 000 ha |

- ENJEUX ● ACCROITRE LE FONCIER FORESTIER DES COLLECTIVITES
 REDUIRE LE MORCELLEMENT DU FONCIER FORESTIER PRIVE

LA GESTION FORESTIERE DURABLE

Forêts relevant du régime forestier :

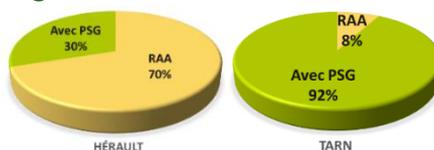
Toutes disposent d'un **plan d'aménagement**.

Forêts privées :

Un tiers (41 647 ha) ont un document de gestion durable.

Un tiers des forêts > 25 ha sans PSG

(différentiel Tarn/ Hérault dû à la productivité)



PEFC :

100 % en domanial et 55 % en forêts communales.

11 % en privé, taux d'adhésion 3 fois plus important sur la partie tarnaise

| Indicateurs CFT | |
|---|-----------|
| Part de forêts privées avec DGD (en surface) | 36 % |
| Surface de forêts certifiées | 34777 ha* |
| Nombre de propriétaires adhérents | 201* |
| Part des forêts publiques certifiées (en surface) | 81 % |
| Part de propriétaires publics certifiés | 22,5 % |
| Part des forêts privées certifiées (en surface) | 11 % |
| Part de propriétaires privés | 0,6 % |

* Donnée mise à jour en 2022

- ENJEUX ● ACCROITRE LA COUVERTURE DE FORETS PRIVEES AVEC DGD
 DEVELOPPER LA CERTIFICATION DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Synthèse – Filière forêt-bois *amont* du Haut-Languedoc

DE NOMBREUX ACTEURS LIES A LA FILIERE

Plus de **2 600 emplois**, pour environ **450 entreprises**.
De nombreux acteurs intervenant ponctuellement non référencés : travaux en forêt, vente de bois bûche, etc.

| Indicateurs CFT | Démarrage |
|--|-----------|
| Nombre d'emplois directs <i>Filière forêt/bois et filières connexes</i> | 2 600 |
| Part de la filière dans l'emploi total | 9 % |

ENJEU • **CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS LOCALE**

UNE MOBILISATION DE LA RESSOURCE QUI SE DEVELOPPE ET RESTE A DEVELOPPER

Prélèvement : **près de 50 %** de l'accroissement annuel
Production : **650 000 m³ /an** (mais aucune étude précise)

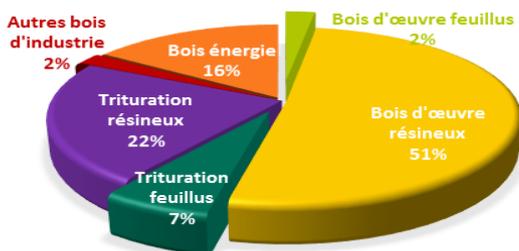


Des limites à l'exploitation :
Morcellement :
20 000 ha pour 20 000 propriétaires
Accessibilité et pente :
50 000 ha inexploitable

| Indicateurs CFT | |
|--|---|
| Volume total de bois sur pied (estimé) | 40 M m ³ <i>IGN SER G80</i> |
| Linéaire de desserte | 9 % |
| Nombre de PDM | 4 |
| Nombre groupements forestiers | 238 |

ENJEUX • **CONNAITRE LA RESSOURCE LOCALE EN BOIS DISPONIBLE ET A VENIR**
POURSUIVRE L'ANIMATION DES SCHEMAS DE DESSERTE ET OPTIMISER LA DESSERTE
DEVELOPPER LA GESTION GROUPEE

UNE COMMERCIALISATION QUI NE VALORISE PAS L'ENSEMBLE DE LA RESSOURCE



Répartition de la récolte (Tarn et Hérault)

Part de la récolte (Tarn et Hérault)

- **Résineux** (environ 1/3 de la surface) : **73 %**
Faible valorisation des gros bois
- **Feuillus** (environ 2/3 de la surface) : **9 %** ;
Seulement 2 % en bois d'œuvre

| Indicateurs CFT | |
|---|---------|
| Volume annuel vendu (m ³) | |
| Issu de forêts publiques | 192 000 |
| <i>Dont contrats pluriannuels d'approvisionnement</i> | 24 000 |
| Issu de forêts privées | / |
| Bois certifié | / |

Commercialisation

- **Exportation** : **15 %** de la récolte (2 départements)
- **Vente bord de route** : peu développé malgré les incitations de l'ONF en forêt communale
- **Contrats d'approvisionnement publics** : **< 15 % des ventes**
Avec quelques entreprises industrielles du territoire, de la région, pour des **essences « standard »** (résineux petit diamètre)

ENJEUX • **VALORISER LES FEUILLUS DU TERRITOIRE**
VALORISER LES GROS BOIS DU TERRITOIRE
AMELIORER LE LIEN ENTRE AMONT ET AVAL DE LA FILIERE FORET-BOIS

Synthèse – Filière forêt-bois *aval* du Haut-Languedoc

DE LA 1^e A LA 2^e TRANSFORMATION : UNE FAIBLE VALEUR AJOUTEE

Entreprises industrielles :

- **3 scieries, 30 % du volume régional** (150 000 m³) : **faible valeur ajoutée** (palettes, coffrage...)
- Tarnaise des Panneaux : **trituration**, portée internationale.

Entreprises artisanales :

- Une **quinzaine de scieries** : débit sur liste, sciage à façon **d'essences variées** et/ou **de gros bois**

| Indicateurs CFT | |
|--|----|
| Entreprises de 1 ^e transformation | 21 |
| Entreprises de 2 ^e transformation | / |

Un faible lien entre 1^e et 2^e transformation

- **Scier uniquement** est aujourd'hui très **peu rentable**, même pour les produits « hors-normes » : la plupart des scieries développent leur activité pour **créer de la valeur ajoutée**, vers la **construction bois** le plus souvent.
- Les entreprises locales de **2^e transformation** s'approvisionnent surtout **hors du territoire**, en **bois standardisés**, collés, aboutés, que ne peut fournir aujourd'hui la 1^e transformation.

- ENJEUX ● **APPUYER LES ENTREPRISES DE 1^e TRANSFORMATION LOCALE FACE AU MARCHÉ**
VALORISER LES SPECIFICITES ET SAVOIR-FAIRE DU HAUT-LANQUEDOC
STRUCTURER LA FILIERE BOIS POUR CREER DE LA VALEUR AJOUTEE SUR LE TERRITOIRE

UNE UTILISATION DU BOIS LOCAL LIMITEE SUR LE TERRITOIRE

Malgré la diversité des bois locaux et la production ligneuse importante sur le Haut-Languedoc, le **bois comme matériau apparaît peu dans le paysage**. Si de **plus en plus de porteurs de projet** réclament l'usage du bois local, ce dernier souffre encore d'une **mauvaise image** auprès des maîtres d'œuvre.

- ENJEUX ● **SENSIBILISER LES ARCHITECTES, ELUS ET PARTICULIERS A L'USAGE DU BOIS LOCAL**
PROMOUVOIR LE BOIS COMME RESSOURCE IDENTITAIRE LOCALE

LE BOIS ENERGIE SUR LE HAUT-LANQUEDOC

Bois Energie : **15 % de la récolte** Tarn-Hérault

4 Plateformes de stockage, exploitées par divers acteurs :

Trifyl, EPCI, Forestarn et ONF



- 3 réseaux de chaleur**
(+ Castres aux portes du territoire)
- 28 chaufferies collectives**
Approvisionnements *locaux ou non*
- Plusieurs projets :**
Cogénération et réseaux de chaleur

| Indicateurs CFT | | |
|--|-----------|-----------|
| Chaufferies bois et réseaux de chaleur | | |
| Toutes | Nombre | 42 |
| | Puissance | 53 390 kW |
| Approvisionnement local | Nombre | / |
| | Puissance | / |

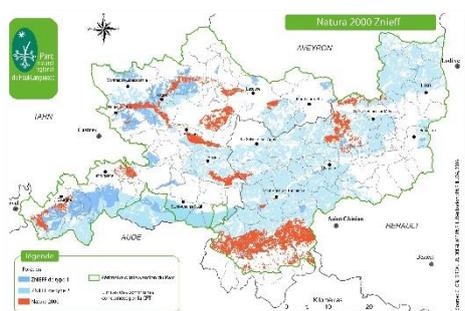
Des **difficultés vis-à-vis du séchage de plaquettes**, de la **qualité** nécessaire, différente selon les chaufferies

- ENJEUX ● **AMELIORER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS ENERGIE LOCALE**
ACCOMPAGNER L'EQUIPEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT DE CHAUFFERIES BOIS

Synthèse – Forêt et environnement

| Indicateurs CFT | | |
|----------------------|--|---------------------|
| Surface de forêts | En réserve biologique | 247 ha |
| | En réserve naturelle | 13,5 ha |
| | En arrêté préfectoral de biotope | 203 ha |
| Natura 2000 et forêt | Surface | 26 588 ha |
| | Nb propriétaires signataires d'une charte | 10 (Signée en 2011) |
| | Nombre de contrats | 0 |
| | Surface de forêts classées en forêt de protection | / |
| | Nombre de communes soumises à 1 réglementation des boisements | / |
| | Surface de forêts protégées pour la préservation de l'environnement | / |
| | Surface de forêts en libre évolution (îlots de sénescence, vieillissement) | 473 ha |

UN PATRIMOINE NATUREL RICHE, ASSOCIE A DE NOMBREUX ZONAGES

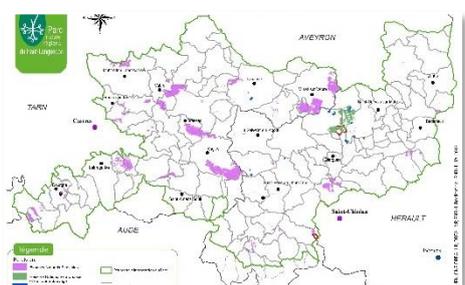


ZNIEFF : 184 519 ha, dont 35 581 de type 1

14 sites Natura 2000, dont 26 588 ha en forêt (13 %)

MAIS aucun contrat Natura 2000 forestier

→ Habitats : Hêtraies atlantiques acidiphiles, Hêtraies calcicoles, Forêts de ravin à frêne et sycomore, Forêts de chênes verts méso et supra-méditerranéens



19 zones de protection réglementaire, 1 591 ha en forêt :

2 APB, 2 RNR, 1 RNCFS, 14 RBD en forêt domaniale...

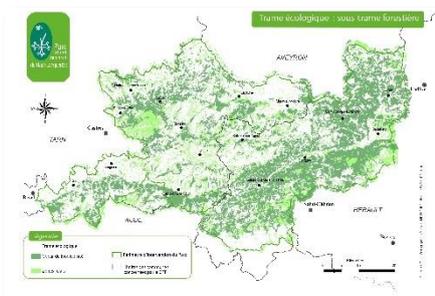
72 sites classés et inscrits

43 Espaces Naturels Sensibles,

Pour la gestion, la protection et l'accueil du public

ENJEUX ● FAIRE CONNAITRE LES ZONAGES LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET LEUR IMPORTANCE FAVORISER LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA SYLVICULTURE

... ET UNE BIODIVERSITE « ORDINAIRE » NON NEGLIGEABLE EN FORET A PRESERVER



Cœurs de biodiversité : 50 % des milieux forestiers

→ Nombreuses espèces inféodées à ces milieux

Forêts anciennes (boisées depuis le 19^e siècle) : 27,5 %

Coupes définitives de + en + fréquentes (boisements FFN exploitables)

→ Une option diversifier les pratiques sylvicoles préservant la biodiversité : **peuplements mélangés** (essences et structures), **vieillissement**

ENJEUX ● FAIRE CONNAITRE LES FORETS ANCIENNES ET LEUR INTERET SUR LE HAUT-LANGUEDOC DEVELOPPER MODES DE SYLVICULTURE FAVORABLES A LA BIODIVERSITE EN FORET ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

Synthèse – Forêt et environnement

L'EAU DANS LES FORETS DU HAUT-LANGUEDOC



Deux eaux de source, nécessitant une bonne gestion de l'impluvium : *La Salvetat et la Vernière*

2 375 km de cours d'eau et 912 ha de zones humides en forêt

→ Des règles à respecter concernant la gestion de la ripisylve, le respect des zones humides...

De nombreux captages d'eau potable en forêt sur les têtes de bassin

→ Guide GESTOFOR pour appuyer les forestiers

ENJEU • DEVELOPPER LES MODES DE GESTION PRESERVANT LA QUALITE DE L'EAU POTABLE, DES ZONES HUMIDES ET

RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES LIES A LA FORET



RISQUE INONDATION

- Plusieurs crues importantes: 1999 vallée du Thoré; 2014 Orb
- Enjeu / gestion forestière
- Préconisations syndicats de BV



CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Territoire sensible: localisation et espèces en limite de répartition
- Projet LIFE FORECCAST: pour intégrer le CC en gestion forestière



RISQUE INCENDIE

- 64 communes : risque incendie
- OLD, coupures combustible, amélioration DFCI



RISQUES PHYTOSANITAIRES

- Résineux: fomes, bandes rouges
- Feuillus: cynips, pyrale du buis...
- Veille sanitaire et lutte : DSF, ONF et CRPF; FREDON...

ENJEU • PRENDRE EN COMPTE ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS DANS LA GESTION FORESTIERE
ADAPTER LA GESTION FORESTIERE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE PARASITES DANS LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

GESTION FORESTIERE ET PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE



LA FORET, forte composante des paysages du Haut-Languedoc

Document de référence pour les paysages :

- impact visuel des coupes
- mise en valeur d'espaces forestiers
- milieux ouverts et més.

Charte architecturale et paysagère des Hautes-Terres d'Oc :

- gestion durable des forêts ;
- équilibre forêt /milieux ouverts ;
- valorisation de la sylviculture et ses produits ;
- préservation des haies, arbres d'alignement
- ...

ENJEU • INTEGRER LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES HAUTES-TERRES D'OC DANS LA CHARTE FORESTIERE

GESTION FORESTIERE ET SEQUESTRATION DE CARBONE

Des enjeux importants et des fonds à l'échelle régionale mais pas de projet répertorié localement

ENJEU • FAVORISER LES ITINERAIRES SYLVICOLES SEQUESTRENT LE CARBONE TOUT AU LONG DU CYCLE

Synthèse – Autres usages du milieu forestier

| Indicateurs CFT | |
|---|---------------------|
| Estimation du nombre annuel de visiteurs en forêt | |
| Surface de forêts publiques faisant l'objet de lots de chasse rémunérés | <i>Non concerné</i> |
| Surface de forêts privées faisant l'objet de lots de chasse rémunérés | <i>Non concerné</i> |

UN FORT POTENTIEL POUR LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE, EN FORET

1 200 km de randonnée pédestre, dont 480 km de GR®

➔ Une grande part en forêt

Autres activités pratiquées en forêt : vélo, cheval, engins motorisés...

Ponctuellement, manifestations : trails...

Un territoire réputé pour ses champignons et châtaignes

➔ Nombreux cueilleurs à l'automne

Des animations pour la découverte du patrimoine forestier qui se développent progressivement

Conflits d'usages liés à la fréquentation :

Non-respect de la propriété forestière d'une part (cueillette intempestive, déchets, hors-piste, engins motorisés...)

Intégration difficile de l'accueil en forêt d'autre part (dégradation des sentiers par l'exploitation ; inacceptabilité des coupes...)

MAIS un tourisme peu orienté sur la découverte de ce patrimoine forestier



ENJEUX • **CONCILIER ACCUEIL EN FORET ET GESTION FORESTIERE**
FAVORISER L'ACCEPTABILITE SOCIALE DE LA GESTION FORESTIERE
CONCILIER CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS ET RESPECT DU TERRITOIRE ET DE LA PROPRIETE PRIVEE

ENJEU • **DEVELOPPER L'ACCUEIL THEMATIQUE AUTOUR DE LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE FORESTIER**

UN TERRITOIRE RICHE EN FAUNE SAUVAGE, PROPICE A LA CHASSE



Faune sauvage riche : sanglier, chevreuil, cerf, mouflon...

Dynamiques de populations méconnues

2 Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGS)



Parfois **quelques dommages** en milieu forestiers, et peu acceptés par les forestiers



Lien renforcé entre chasseurs (*féderations de chasse*) et forestiers (*CRPF, syndicats de forestiers privés, ONF...*) pour **restaurer l'équilibre sylvocynégétique**

ENJEU • **CONNAITRE LES DYNAMIQUES DE POPULATIONS ET PRESERVER L'EQUILIBRE SYLVOCYNEGETIQUE**

Synthèse – Autres usages du milieu forestier

RAPPEL :

ENJEU IMPORTANT POUR LE PNR HL • **VEILLER A L'EQUILIBRE ENTRE MILIEUX OUVERTS ET FERMES**

DES POTENTIALITES POUR D'AUTRES PRODUCTIONS SUR CERTAINS ESPACES BOISES

Le long de la vallée du Jaur : des terrains sur bandes calcaires autrefois gérés en trufficulture



Des potentialités de **réhabilitation truffière** (réouverture...)

ENJEU • **REHABILITER LES ZONES A POTENTIEL TRUFFIER SUR LE TERRITOIRE**

Des essences à **potentiel mellifère**

Milieus à rouvrir pour certaines espèces (*romarin, bruyère...*)

Les apiculteurs bénéficiant de la marque « **Valeurs Parc** » souhaitent **accroître le potentiel mellifère**



Un **potentiel mellifère à (re)développer** (mélanges, éclaircies, réouvertures...)

ENJEU • **AMELIORER LE POTENTIEL MELLIFERE DES FORETS DU HAUT-LANUEDOC**

UN LIEN A RENFORCER ENTRE AGRICULTURE ET SYLVICULTURE



De **nombreux agriculteurs** qui possèdent des **boisements**, souvent peu gérés

Le **bocage, une composante importante du paysage** sur le Haut-Languedoc et nécessaire pour l'environnement



Un accompagnement nécessaire pour la gestion de la « **forêt paysanne** »

Une nécessité de **préserver/restaurer** les **bocages et haies**

ENJEUX • **DEVELOPPER L'APPUI A LA GESTION DE LA FORET PAYSANNE
PRESERVER ET DEVELOPPER LES RESEAUX DE HAIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT**



L'élevage : 50 % des productions locales ; AOC Roquefort et Pélardon

Des **baux** signés en **forêt publique**, côté Hérault

Des demandes des collectivités face à **l'enfrichement, aux risques incendies...**

ENJEU • **DEVELOPPER LE SYLVOPASTORALISME SUR LES SECTEURS A ENJEUX**

SYNTHESE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

LE TERRITOIRE DU HAUT-LANUEDOC

Enjeux liés au paysage :

- Veiller à l'équilibre entre espaces forestiers et milieux ouverts
- Favoriser l'adéquation entre gestion forestière et valeurs paysagères

LES FORETS ET ESPACES BOISES SUR LE TERRITOIRE

Enjeux généraux :

- Dynamiser la sylviculture en fonction de enjeux forestiers

Enjeux fonciers :

- Accroître le foncier forestier des collectivités
- Réduire le morcellement du foncier forestier privé

Enjeux de gestion forestière durable

- Accroître la couverture forestière avec DGD
- Développer la certification de gestion forestière durable

L'ENVIRONNEMENT

Enjeu de porter à connaissance :

- Faire connaître les zonages liés au patrimoine naturel et leur importance
- Faire connaître les forêts anciennes et leur intérêt

Enjeu d'intégration de l'environnement en sylviculture :

- Favoriser l'intégration des zonages liés au patrimoine naturel dans la sylviculture
- Accompagner les propriétaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- Développer les modes de sylviculture favorables à la biodiversité forestière
- Développer les modes de gestion préservant la qualité de l'eau potable, des zones humides et des cours d'eau
- Favoriser les itinéraires sylvicoles séquestrant le carbone tout au long du cycle
- Intégrer les orientations de la charte architecturale et paysagère des Hautes-Terres d'Oc dans la CFT

Enjeu lié aux risques naturels et climatiques

- Prendre en compte et prévenir les risques naturels dans la gestion forestière
- Adapter la gestion forestière au changement climatique
- Maîtriser le développement des parasites dans les peuplements forestiers

LES POLITIQUES CONCERNANT LA FILIERE FORET-BOIS

- Intégrer les diverses stratégies et politiques concernant la forêt et le bois dans la CFT du Haut-Languedoc

LA FILIERE FORET BOIS SUR LE HAUT-LANUEDOC

Enjeux concernant la mobilisation de la ressource :

- Connaître la ressource locale en bois disponible et à venir
- Développer la gestion groupée
- Poursuivre l'animation des schémas de desserte et optimiser la desserte

Enjeux concernant la restructuration de la filière locale :

- Améliorer le lien entre amont et aval de la filière forêt-bois
- Structurer la filière bois pour créer de la valeur ajoutée
- Appuyer les entreprises de 1^{er} transformation locale face au marché
- Améliorer la structuration de la filière bois énergie locale
- Accompagner l'équipement et l'approvisionnement de chaufferies bois

Enjeux concernant la valorisation de la ressource locale :

- Promouvoir le bois comme ressource identitaire locale
- Sensibiliser les élus, architectes, particuliers à l'usage du bois local
- Connaître, faire connaître les acteurs de la filière forêt-bois locale
- Valoriser les feuillus du territoire
- Valoriser les gros bois du territoire
- Valoriser les spécificités et savoir-faire du Haut-Languedoc

LES AUTRES USAGES

Enjeu lié à l'accueil en forêt

- Concilier accueil en forêt et gestion forestière
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière
- Développer l'accueil thématique pour faire découvrir et comprendre le patrimoine forestier

Enjeux liés aux produits forestiers non ligneux

- Mieux connaître les dynamiques de populations et préserver l'équilibre sylvocynégétique
- Concilier cueillette des champignons avec respect du territoire et de la propriété privée
- Réhabiliter les zones à potentiel truffier sur le territoire
- Améliorer le potentiel mellifère des forêts du Haut-Languedoc

Enjeux forêt et agriculture

- Développer l'appui à la gestion de la forêt paysanne
- Préserver et développer les réseaux de haies
- Développer le sylvopastoralisme sur les secteurs à enjeux

SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DEFINIS ET PRIORISATION POUR LA PERIODE 2022-2027

| Grands axes | Objectifs | Enjeux | Sous-enjeux/exemples | Niveau de priorité |
|---|--|---|---|--|
| Axe A : Valoriser la ressource bois du Haut-Languedoc par une gestion forestière dynamique et durable | A.1. Développer une gestion forestière dynamique et durable en fonction de la ressource | A.1.1. Connaître la ressource ligneuse pour améliorer son accessibilité et sa disponibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la ressource locale en bois disponible et à venir • Poursuivre l'animation des schémas de desserte et optimiser la desserte | Faible |
| | | A.1.2. Restructurer le foncier forestier | <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le foncier forestier des collectivités • Réduire le morcellement du foncier forestier privé | Moyen |
| | | A.1.3. Mobiliser et commercialiser les bois dans le cadre de la gestion durable | <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser la sylviculture en fonction des enjeux forestiers • Valoriser les feuillus du territoire • Valoriser les gros bois du territoire • Améliorer le lien entre amont et aval de la filière forêt-bois | Moyen |
| | A.2. Valoriser au mieux la ressource du Haut-Languedoc | A.2.1. Structurer la filière bois locale | <ul style="list-style-type: none"> • Structurer la filière bois pour créer de la valeur ajoutée • Appuyer les entreprises de la première transformation locale face au marché • Améliorer la structuration de la filière bois énergie • Accompagner l'équipement, l'approvisionnement de chaufferies • Accompagner le développement de la 2nd transformation • Améliorer l'emploi forestier | Moyen |
| | | A.2.2. Développer l'usage du bois local dans les projets du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le bois comme ressource identitaire locale • Sensibiliser les élus,... à l'usage du bois local • Connaître et faire connaître les acteurs de la filière forêt-bois locale • Valoriser les spécificités et savoir-faire du Haut-Languedoc | Fort |
| | Axe B : Développer une gestion du patrimoine forestier adaptée aux enjeux environnementaux | B.1. Développer la gestion durable des espaces forestiers | B.1.1. Augmenter la part de forêts gérées durablement | <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la couverture forestière avec DGD • Développer la certification forestière durable • Développer la gestion groupée |
| B.1.2. Diversifier les modes de gestion forestière | | | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes de sylviculture favorables à la biodiversité forestière • ... les modes de sylviculture préservant la qualité de l'eau potable, des zones humides, des cours d'eau • Prise en compte des milieux aquatiques dans la gestion sylvicole | Fort |
| B.2. Mieux intégrer le patrimoine naturel en sylviculture | | B.2.1. Connaître les interactions entre sylviculture et environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les dynamiques des populations et préserver l'équilibre sylvocynégétique • Réguler les populations de gibier • Faire connaître les zonages de patrimoine naturel et leur importance • Favoriser leur intégration dans la sylviculture | Moyen |
| | | B.2.2. Appuyer les forestiers dans la prise en compte du patrimoine naturel en forêt | <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les forêts anciennes et leur intérêt • Accompagner les propriétaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité • Favoriser l'adéquation entre gestion forestière et valeurs paysagères • Intégrer les orientations des chartes paysagères du Pnr dans la CFT | Moyen |

| | | | | |
|---|---|--|--|--------|
| | | B.2.3. Adapter la gestion forestière aux risques naturels et climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le développement des parasites dans les peuplements forestiers • Adapter la gestion forestière au changement climatique • Prendre en compte et prévenir les risques naturels dans la sylviculture • Favoriser les itinéraires sylvicoles séquestrant du carbone tout au long du cycle | Fort |
| Axe C : Concilier des différents usages de la forêt | C.1. Renforcer le lien entre sylviculture et autres productions sur le territoire | C.1.1. Rouvrir et valoriser des milieux boisés au travers de produits forestiers non ligneux | <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les zones à potentiels truffier • Veiller à l'équilibre entre espaces forestiers et milieux ouverts • Développer le sylvopastoralisme sur les secteurs à enjeux | Faible |
| | | C.1.2. Améliorer le potentiel mellifère en forêt | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le potentiel mellifère des forêts du Haut-Languedoc | Moyen |
| | | C.1.3. Accompagner les agriculteurs dans la gestion de la ressource ligneuse | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'appui de la gestion de la forêt paysanne • Préserver et développer les réseaux de haies | Faible |
| | C.2. Améliorer les conditions d'accueil en forêt | C.2.1. Aménager des parcours de découverte sur le fonctionnement du patrimoine forestier | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accueil thématique pour faire découvrir et comprendre le patrimoine forestier • Sensibiliser aux fonctions de la forêt et au comportement à adopter en forêt | Moyen |
| | | C.2.2. Développer les animations en forêt | | Moyen |
| | | C.2.3. Maîtriser les conflits d'usages | <ul style="list-style-type: none"> • Concilier accueil en forêt et gestion forestière • Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière • Concilier cueillette des champignons avec respect du territoire • Identifier et traiter les dépôts de déchets en forêt | Fort |
| | | C.2.4. Préserver le petit patrimoine bâti en forêt | | Faible |

Dans l'ensemble, les orientations et objectifs définis suite aux différentes instances de gouvernance répondent aux principaux enjeux identifiés lors du diagnostic de territoire de la CFT. Certains enjeux restent cependant secondaires et ne feront pas l'objet majeur des actions dans le nouveau programme d'actions.

Le programme d'actions ci-dessous rassemble toutes les actions acceptées par les différentes instances de pilotage de la CFT du Haut-Languedoc : Comités de Suivi ; Comités des Elus et Groupes de Travail thématiques.

NOTICE POUR LA LECTURE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Chaque axe intègre les **objectifs** et les **orientations** qui lui sont liés :

EXEMPLE :

Objectif A.2/ VALORISER AU MIEUX LA RESSOURCE DU HAUT-LANUEDOC

Orientation A.2.2/ Développer l'usage du bois local dans les projets locaux

Toutes les actions validées par les différentes instances de pilotage, sont inscrites dans le tableau.

Pour chaque action, sont définis :

➤ **La priorité :** 1 2 3 elle est définie en fonction de l'importance accordée à l'objectif par les différents partenaires, mais aussi de l'état d'avancement de la réflexion sur l'action, et des potentialités de financement.

➤ **Le type d'action :**

Etude : action visant à accroître les connaissances sur le territoire, afin de mieux cibler les enjeux

Anim. Externe : animation portée par des partenaires, auprès d'acteurs ciblés afin d'engager des actions concrètes dans un 2^d temps

Anim. CFT : animation, inhérente aux missions de l'animateur CFT, auprès des acteurs du territoire pour répondre aux objectifs de la CFT

Form./ Comm. : formation ou communication, portée par un acteur bien identifié, afin de porter à connaissance sur des sujets bien ciblés

Exp. : mise en place d'une expérimentation, pouvant servir de base pour développer une action par la suite

Opé. : action concrète et opérationnelle prête à être mise en œuvre

➤ **Phasage :** prévu sur les 5 années de mise en œuvre de la CFT, et par type d'action :

➤ **Le porteur,** maître d'ouvrage qui devra porter de l'autofinancement ; **les partenaires,** qui participeront aux comités de suivi de l'action ; et les sources de **financements potentiels,** que pourra solliciter le porteur de l'action.

NB : la liste des partenaires n'est pas toujours exhaustive !

Axe A : Valoriser la ressource bois du Haut-Languedoc par une gestion forestière dynamique et durable

| Objectif | Orientation | Code | Actions | TYPE | Priorité | phasage de l'opération | | | Financements potentiels |
|---|---|---------|---|----------------------------|----------|------------------------|------------------|--|-------------------------------------|
| | | | | | | Porteur | Partenaires | | |
| A.1/ DEVELOPPER UNE GESTION FORESTIERE DYNAMIQUE ET DURABLE EN FONCTION DE LA RESSOURCE | A.1.1. Connaître la ressource ligneuse pour améliorer son accessibilité et sa disponibilité | A.1.1.a | Calibrer le protocole LIDAR dans le Tarn et dans le nord de la partie héraultaise pour acquisition de données précises sur le volume de bois disponible | ETUDE | 1 | | ONF | CNPF; Syndicats | Europe ; Région |
| | A.1.2. Restructurer le foncier forestier | A.1.2.a | Développer les Plans de Développement de Massif | ANIMATION EXT | 1 | | CNPF | Syndicats ; EPCI ; PNRHL ; Gestionnaires ; Exploitants | Europe, Région |
| | | A.1.2.b | Promouvoir les outils sur le foncier à disposition des collectivités pour les accompagner dans la structuration de leur foncier forestier | FORMATION + ACCOMPAGNEMENT | 1 | | COFOR | Pnr HL ; ONF | DRAAF ; Région ; Massif Central |
| | A.1.3. Mobiliser et commercialiser les bois dans le cadre de la gestion durable | A.1.3.a | Etude d'opportunité et de faisabilité pour création d'une plateforme de mise à disposition de bois (précieux, sec) | ETUDE | 3 | | PNRHL | CNPF ; ONF ; Gestionnaires ; entreprises 1ère et 2ème transfo ; COFOR ; AFBHLSMC ; FIBOIS ; EPCI | Europe ; Région ; Département ; CdC |
| A.2. VALORISER AU MIEUX LA RESSOURCE DU HAUT-LANGUEDOC | A.2.1. Structurer la filière bois | A.2.1.a | Elaborer une méthode pour développer les contrats d'approvisionnement territoriaux | OPERATIONNEL | 1 | | COFOR | ONF ; entreprises de 1ère transfo | A définir |
| | | A.2.1.b | Renforcer le lien entre les acteurs de l'enseignements et les professionnels de la filière | ANIMATION CFT | 2 | | PNRHL | Lycée forestier ; ONF ; CNPF ; Syndicats ; Gestionnaires | Europe ; Région |
| | | A.2.1.c | Connaître et faire-connaître l'ensemble des entreprises du territoire et créer un cluster avec certaines d'entre elles | ANIMATION EXT | 1 | | AFBHLSMC + PNRHL | Entreprises ; COFOR ; CCI ; CMA ; CA ; Envolvert | Europe ; Etat ; Région |
| | | A.2.1.d | Valoriser le feuillu (hêtre, châtaignier) dans la filière | ANIMATION CFT + ETUDE | 2 | | PNRHL | AFBHLSMC ; FIBOIS ; COFOR ; CCI ; CMA ; CA | Europe ; Région ; Departement |

| | | | | | | | | |
|---|---------|--|---------------|---|--|--------------|---|-----------------------------------|
| A.2.2. Développer l'usage du bois local dans les projets locaux | A.2.2.a | Proposer un guichet unique pour la construction en bois local | ANIMATION EXT | 2 | | EnvoVert | Constructeurs ; ETF ; scieurs ; charpentiers ; menuisiers ; archi | Fonds privés (mécénat) |
| | A.2.2.b | Favoriser la construction en bois local par l'accompagnement des élus et la promotion de la certification BTMC | ANIMATION EXT | 1 | | COFOR + BTMC | AFBHLSMC ; CCI ; CMA ; CA ; FIBOIS ; Prescripteurs | Europe ; Etat ; Région ; Interpro |
| | A.2.2.c | Envisager la Marque Valeur Parc pour les produits bois | ANIMATION CFT | 3 | | PNRHL | Fédé PNR ; AFBHLSMC ; FIBOIS ; CCI ; CMA ; CA ; COFOR | Europe ; Région ; Départements |

Axe B : DEVELOPPER UNE GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER ADAPTEE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

| Objectif | Orientation | Code | Actions | TYPE | Priorité | phasage de l'opération | | | Financements potentiels |
|--|---|---------|--|-----------------------------------|----------|------------------------|---------------------|---|--|
| | | | | | | | Porteur | Partenaires | |
| B.1./ DEVELOPPER LA GESTION DURABLE DES ESPACES FORESTIERS | B.1.1. Augmenter la part de forêts gérées durablement | B.1.1.a | Promouvoir la certification PEFC sur le territoire du Haut-Languedoc | ANIMATION EXT | 1 | | PEFC Occitanie | Lycée forestier ; CNPF ; ONF ; PNRHL ; FIBOIS ; Syndicats | PEFC Occitanie |
| | B.1.2. Diversifier les modes de gestion forestière | B.1.2.a | Organiser des rencontre "regards croisés" avec différents professionnels : forestiers, naturalistes, usagers | ANIMATION | 1 | | PNRHL | Gestionnaires ; ONF ; CNPF ; propriétaires ; naturalistes ; usagers | Europe, Région |
| | | B.1.2.b | Vulgariser certains modes de gestion | EXPERIMENTATION + SENSIBILISATION | 2 | | PNRHL | ONF ; CNPF ; Gestionnaires ; syndicats ; naturalistes | Europe ; Région ; Département ; ADEME |
| | | B.1.2.c | Péréniser et promouvoir le dispositif Sylv'ACCTES sur le territoire | OPERATIONNEL | 1 | | PNRHL + Sylv'ACCTES | Territoires forestiers d'Occ ; CNPF ; ONF ; gestionnaires ; naturalistes ; élus | Europe ; ADEME ; Région ; Fonds privés ; Sylv'ACCTES |

| | | | | | | | | | |
|---|--|---------|---|-----------------------------|---|--|--------------|--|---|
| B.2/ MIEUX INTEGRER LE PATRIMOINE NATUREL EN SYLVICULTURE | B.2.1. Connaître les interactions entre gestion forestière et patrimoine naturel | B.2.1.a | Identifier les forêts matures et constituer une trame de vieux bois | OPERATIONNEL | 2 | | PNRHL | Structures anim N2000 ; CNPF ; ONF ; syndicats ; naturalistes | Europe ; Etat ; Région ; Départements |
| | | B.2.1.b | Organiser de la concertation entre les chasseurs et les forestiers en s'appuyant sur la méthode Brossier-Pallu | ANIMATION | 2 | | CNPF | Chasseurs ; syndicats ; COFOR ; PNRHL | Région ; CNPF |
| | B.2.2. Appuyer les forestiers dans la prise en compte du patrimoine naturel en forêt | B.2.2.a | Introduire des préconisations dans les PSG (et autres DGD) suite aux diagnostics environnementaux | ANIMATION + OPERATIONNEL | 1 | | PNRHL | CNPF ; ONF ; naturalistes ; syndicats ; COFOR | Europe ; Région ; Département ; Fonds privés |
| | | B.2.3.a | Promouvoir la sylviculture du hêtre, essence patrimoniale du Haut-Languedoc. Etudier son adaptation au CC | ANIMATION + EXPERIMENTATION | 2 | | CNPF | Gestionnaires ; naturalistes ; PNRHL ; élus ; COFOR | Europe ; Région ; Départements |
| | B.2.3. Adapter la gestion forestière aux risques naturels et climatiques | B.2.3.b | Mieux prendre en compte le risque inondation dans la gestion forestière | ANIMATION | 1 | | SMBA | CNPF ; ONF ; COFOR ; PNRHL ; groupe travail CFT | PEP Agout (PAPI) Etat ; Agence de l'eau ; Région |
| | | B.2.3.c | Valoriser les résultats et faire vivre les outils FORECCAsT - Adapter la forêt du Haut-Languedoc au changement climatique | OPERATIONNEL + ANIMATION | 1 | | CNPF + PNRHL | Gestionnaires ; coopératives ; ONF ; CNPF ; naturalistes ; COFOR | Région ; Départements |
| | | B.2.3.d | Adapter la forêt du bassin versant de l'Agout pour faire face au changement climatique territorial | ANIMATION EXT | 1 | | CNPF | SMBA ; PNRHL ; Syndicats ; naturalistes ; élus | Agence de l'eau ; Région ; Départements ; Syndicats d'eau potable |
| | | | | | | | | | |

Axe C : CONCILIER LES DIFFERENTS USAGES DE LA FORET

| Objectif | Orientation | Code | Actions | TYPE | Priorité | phasage de l'opération | | | Porteur | Partenaires | Financements potentiels |
|--|--|---------|--|---------------|----------|------------------------|--|--|---------------|--|---------------------------------------|
| | | | | | | | | | | | |
| C.1/RENFORCER LE LIEN ENTRE SYLVICULTURE ET | C.1.1. Rouvrir et valoriser des milieux boisés au travers de produits forestiers non ligneux | C.1.1.a | Etude d'opportunité sur les produits forestiers non ligneux | ETUDE | 3 | | | | PNRHL | CNPF ; ONF ; Syndicat ; EPCI | Europe ; Région ; Départements ; EPCI |
| C.2/ AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL EN FORET | C.2.1. Aménager des parcours de découverte | C.2.1.a | Valorisation du GR7 et des abris forestiers (création/valorisation) : Equiper pour mieux découvrir | OPERTAIONNEL | 3 | | | | EPCI ? | ONF ; Départements ; EPCI ; PNRHL ; CAUE ; AFBHLSMC | Europe ; Départements |
| | C.2.3. Maîtriser les conflits d'usage liés à l'accueil en forêt | C.2.3.a | Boîte à outils d'aide à la médiation pour les élus | COMMUNICATION | 1 | | | | COFOR + PNRHL | ONF ; CNPF ; Syndicats ; Elus | Région |
| | | C.2.3.b | Informet et éduquer le grand public à la gestion forestière et à ses enjeux | COMMUNICATION | 1 | | | | PNRHL | Pro tourisme ; ONF ; CNPF ; Syndicats ; Gestionnaires ; Associations ; COFOR | Région ; Départements |
| | | C.2.3.c | Sensibiliser les scolaires aux enjeux de la gestion forestière | COMMUNICATION | 1 | | | | PNRHL + COFOR | ONF ; CNPF ; Elus ; Associations | Région ; FNCOFOR |
| | | C.2.3.d | Gérer les dépôts de déchets en forêt | OPERATIONNEL | 2 | | | | PNRHL | ONF ; CNPF ; COFOR ; Tryfil ; Syndicats ; Associations | Départements ; Région ; EPCI ; Tryfil |

Axe D : : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE TERRITORIALE COHERENTE POUR UNE GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DE LA FORET

| Objectif | Orientation | Code | Actions | TYPE | Priorité | phasage de l'opération | | | Financements potentiels |
|---|--|------|--|---------------|----------|------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------------------|
| | | | | | | Porteur | Partenaires | | |
| D.1/ COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE FORES-TIERE LOCALE | Communiquer sur la CFT, sensibiliser aux enjeux forestiers du territoire | D.1 | Communiquer sur la CFT | COMMUNICATION | 1 | | PNRHL | Tous les membres du comité de suivi | Europe (FEADER 16,7) |
| D.2/ METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT FO- | Assurer la mise en œuvre la CFT | D.2 | Animation - Accompagnement - Suivi et Evaluation de la CFT | ANIMATION CFT | 1 | | PNRHL | Tous les membres du comité de suivi | Europe (FEADER 16,7) |

MISE EN ŒUVRE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

La mise en œuvre de la nouvelle CFT doit s'étaler sur 5 ans. Les différents partenaires veilleront à suivre, tout au long de cette mise en œuvre, les objectifs et orientations fixés dans la CFT.

MISE EN ŒUVRE DES 30 ACTIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS



LA FICHE NAVETTE :

Remplie **conjointement** par tout **porteur de projet**, le **porteur de la CFT** et les **cofinanceurs**, elle est **garante de la cohérence** de l'action avec les objectifs et orientations de la CFT.

Il est possible que des **projets d'actions non identifiés** lors de l'élaboration de la CFT émergent lors de la période de sa mise en œuvre. Si ces actions **correspondent aux objectifs et orientations de la CFT**, le comité des élus pourra décider de les **intégrer** au programme d'actions. En ce cas, le porteur de projet et l'animateur de la CFT rempliront ensemble la fiche navette pour le suivi de l'action et l'identification d'indicateurs de résultats.

GOVERNANCE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

La composition du **COMITE DE SUIVI** et du **COMITE DES ELUS** instaurés pour le renouvellement de la CFT reste identique pour sa mise en œuvre. Quatre groupes de travail avaient été identifiés pour le renouvellement de la CFT. Les sujets abordés et l'interaction entre certaines thématiques ont conduit à la définition de 3 principaux axes. Les **3 GROUPES DE TRAVAIL MAINTENUS** pour la mise en œuvre de la CFT correspondront à ces différents axes :

- VALORISATION DE LA RESSOURCE PAR UNE GESTION DYNAMIQUE ET DURABLE
- ADAPTATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- CONCILIATION DES DIFFERENTS USAGES DE LA FORET

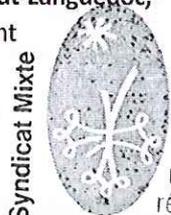
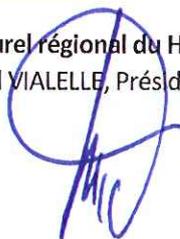


Chaque instance de gouvernance de la CFT (3 groupes de travail, comité de suivi et comité des élus) se réunira annuellement. Tous les **MAITRES D'OUVRAGE** identifiés dans le programme d'actions seront particulièrement impliqués dans ces instances, pour lesquelles ils rendront compte de l'avancement de leur(s) action(s). Les maîtres d'ouvrage porteurs d'actions rattachées à la CFT seront aussi associés à la gouvernance, pour information, afin de garder une cohérence entre les projets du territoire et la CFT.

SIGNATURE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

SIGNATURE DE LA CFT, LORS DU COMITE DE SUIVI DU 1^E FEVRIER 2018

Parc naturel régional du Haut-Languedoc, d'aménagement et
M. Daniel VIAELLE, Président



Syndicat Mixte

Parc naturel régional

et de gestion du

Association des communes forestières du Tarn,
M. Serge CAZALS, Président,
Elu référent à la charte forestière du Haut-Languedoc



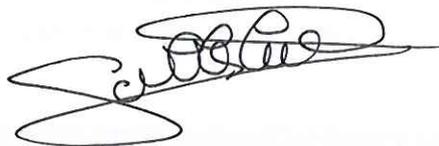
Association des collectivités forestières Occitanie,
Association des communes forestières de l'Hérault
M. Francis CROS, Président



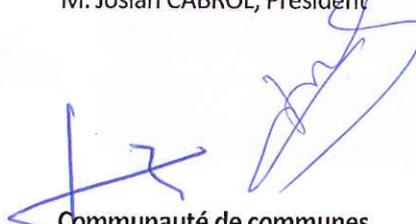
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt Occitanie,
Représentée par Xavier PIOLIN, chef du service régional
de la forêt et du bois



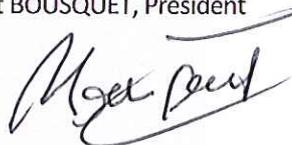
Communauté de communes Grand Orb,
Représentée par M. Luc SALLES, Vice-Président



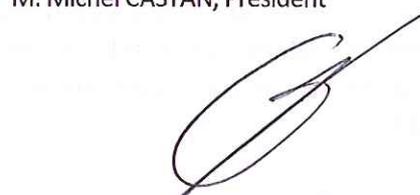
Communauté de communes
Minervois Saint-Ponais, Orb-Jaur
M. Josian CABROL, Président



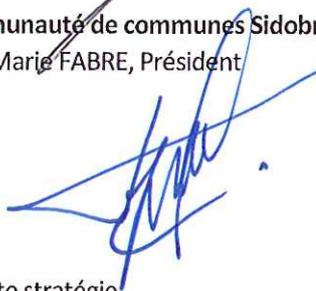
Communauté de communes
Monts de Lacaune - Montagne du Haut Languedoc,
M. Robert BOUSQUET, Président



Communauté de communes Thoré Montagne Noire
M. Michel CASTAN, Président



Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux,
Jean-Marie FABRE, Président



Sont également associés à cette stratégie

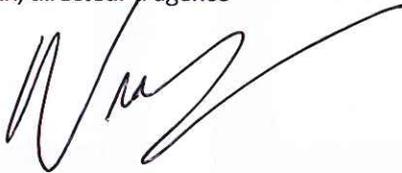
La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le département du Tarn
Le département de l'Hérault

La communauté d'agglomération Castres-Mazamet,
La communauté de communes des Avant-Monts,
La communauté de communes Centre Tarn,
La communauté de communes Lauragais, Revel & Sorezois
La communauté de communes Lodévois et Larzac,
La communauté de communes du Sor et de l'Agout

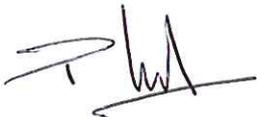
Office National des Forêts - Agence interdépartementale
Aveyron - Lot - Tarn - Tarn et Garonne,
Jean-Luc DILGER, directeur d'agence



Office National des Forêts – Agence de l'Hérault,
Nicolas KARR, directeur d'agence



Centre National de la Propriété Forestière –
Délégation régionale Occitanie,
Pascal LEGRAND, directeur



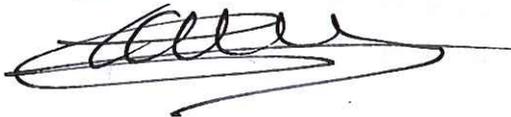
Syndicat des forestiers privés de l'Hérault,
Max ALLIES, Président



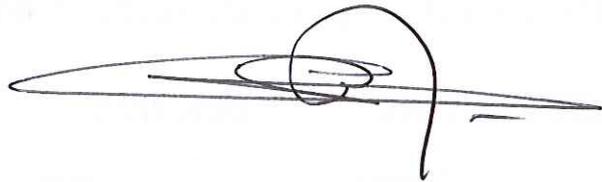
Syndicat des propriétaires forestiers privés du Tarn,
Antoine D'ARAGON, Président



Lycée forestier du Haut-Languedoc,
Christophe PIAU, Directeur



Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Tarn,
Christophe MAUREL, Directeur

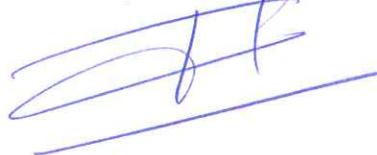


Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault,
Représentée par Camille Fraissard



Conservatoire des espaces naturels Midi-Pyrénées
Représenté par Frédéric NERI

Fédération départementale des Chasseurs du Tarn,
Jean-Claude PRADIER, Président



Association filière bois Haut-Languedoc Sud Massif Central,
Représentée par



Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
Représentée par Jean-Baptiste DE CLOCK,

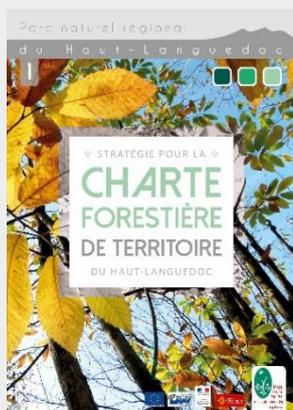


Sont également associés à cette stratégie

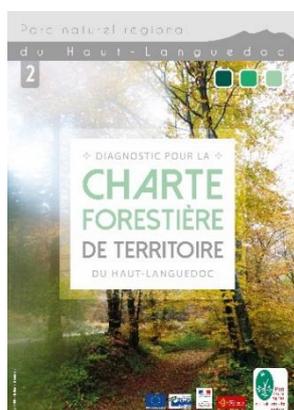
L'interprofession FIBOIS Occitanie
La chambre d'Agriculture d'Occitanie
La chambre d'Agriculture du Tarn
Le Centre permanent d'initiatives à l'Environnement du Haut-Languedoc
Le Centre permanent d'initiatives à l'Environnement des Pays Tarnais

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-LANUEDOC 2017-2022

1. STRATEGIE



2. DIAGNOSTIC



3. PLAN D' ACTIONS



4. ANNEXES



Parc naturel régional du Haut-Languedoc

1, place du Foirail – B.P.0 – 34 220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES

Tél. : 04 67 97 38 22 – Fax : 04 67 97 38 18

Mail : accueil@parc-haut-languedoc.fr

Site : www.parc-haut-languedoc.fr

